

# PRIME SYNDICALE DANS L'INDUSTRIE DU BÉTON



## FGTB BÉTON

Chaque travailleur de l'industrie du béton affilié à une organisation syndicale a droit à une prime syndicale.

### Conditions

Être inscrit au registre du personnel entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020. Les périodes partielles sont également prises en compte.

### Points d'attention :

- Les travailleurs en chômage temporaire, corona compris, sont toujours inscrits au registre du personnel.
- Les travailleurs en préavis et en RCC sont eux aussi toujours inscrits au registre du personnel.

### Combien ?

145€ pour une année ou 11,25€ par mois calendrier, même incomplet.

### Procédure

Il faut compléter une attestation d'emploi. Elle vous est envoyée directement par le Fonds De Sécurité d'existence à partir du 12 juin 2020.

### Points d'attention :

- Les adresses doivent être facilement lisibles (case B).
- La période d'occupation doit être correctement complétée (case C).
- La date d'affiliation à l'organisation syndicale doit obligatoirement être indiquée dans la case D. Il faut aussi y ajouter le cachet de l'organisation syndicale.

### Quand vais-je recevoir ces 145 € ?

Durant la semaine du 22 juin, ce montant sera versé sur votre compte bancaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical ou votre section. Ou visitez notre site web [accg.be](http://accg.be), rubrique « votre secteur » et puis « béton »



Industrie du béton

**FGTB**  
**Béton**

*Ensemble, on est plus forts*